

Site classé

Date de protection : 25 juin 1925 ~ Superficie : 0,1 ha

La cascade dite « Le Saut du Bouchot »

Commune de Sapois

Située entre Gérardmer et Vagney, cette cascade appelée « Saut du Bouchot » est l'une des plus belles du massif des Vosges.

Serpantant au cœur de la vallée de Rochesson, le petit ruisseau du Bouchot se précipite en trois rebonds dans un chaos de rochers de granite, formant le « Saut du Bouchot ». Entre les sapins, les eaux tombent écumantes d'une hauteur de 28 m dans un bassin rocheux, dont la principale chute à 5 mètres de hauteur, avant d'aller rejoindre paisiblement les eaux plus calmes de la Moselotte. C'est un endroit remarquable, bucolique et sauvage.



Le Bouchot en aval de la cascade



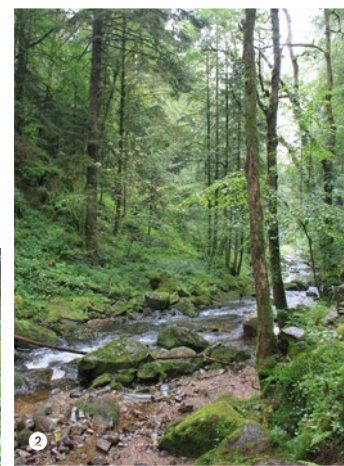
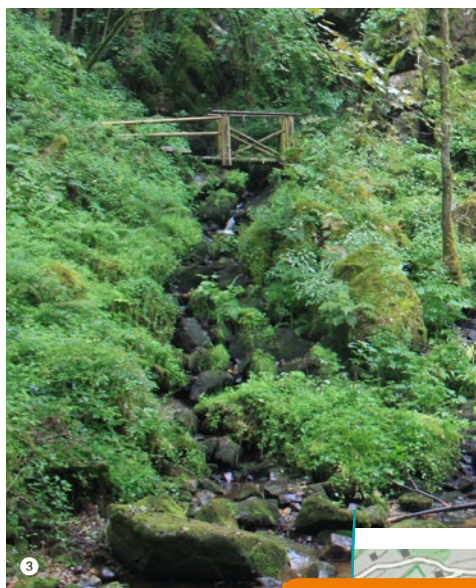
Le Bouchot

Critères de classement

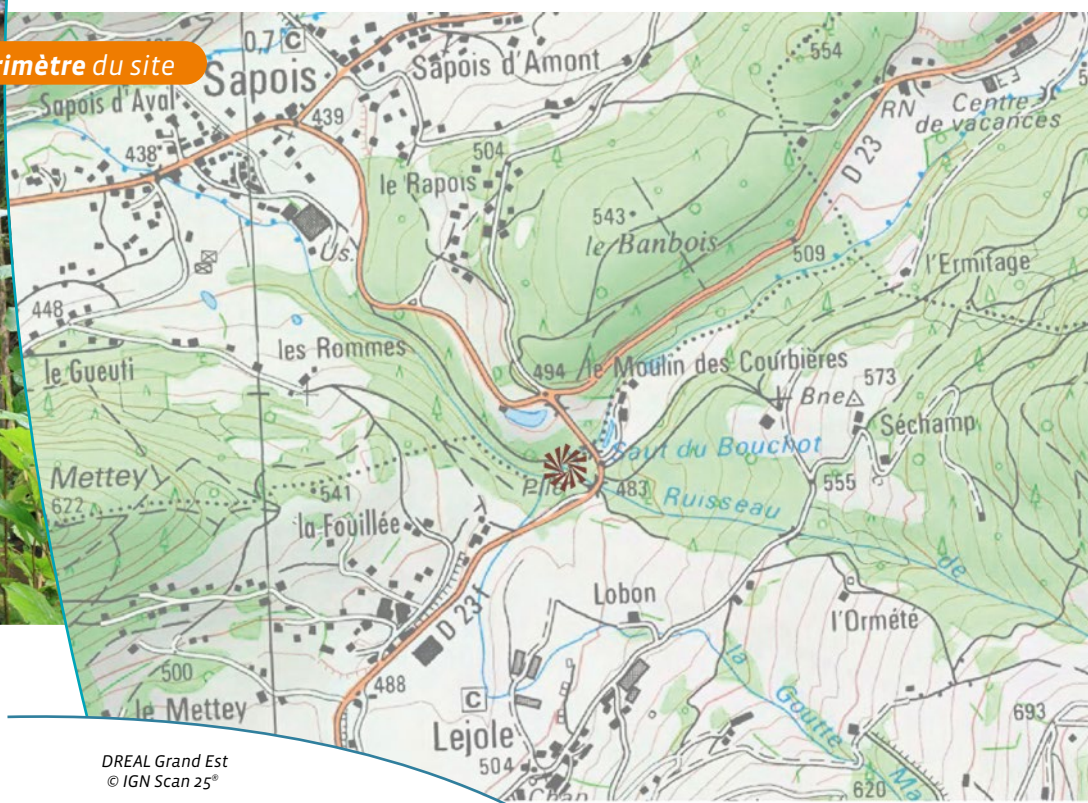
→ Artistique



La cascade dite « Saut du Bouchot »



Périmètre du site



DREAL Grand Est
© IGN Scan 25°

100 m

- 1 ~ Une partie de la cascade
- 2 ~ Les bois bordant le Bouchot
- 3 ~ Petit évasement dans la vallée
- 4 ~ Ambiance bucolique

Inventaires - Autres mesures de protection

→ ZNIEFF 2, Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les [articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement](#). Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'Etat.



Pour plus
d'informations

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr
Rubrique Eau Biodiversité Paysage.

Contact

sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr - 03 87 62 01 63